

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins Infirmiers
Orientation :

1. Intitulé de module Travail de Bachelor 2018-19

Code :
S.SI.SO.3889.F.18

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Caractéristique :

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : ...

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : selon le site de formation

2. Organisation

Crédits ECTS

10

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ..

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Rôle d'expert-e en soins infirmiers :

- Compétence A4 : baser ses pratiques sur le plus haut niveau de preuves scientifiques disponibles et promouvoir le transfert des résultats de recherche dans la formation et la pratique.

Rôle d'apprenant-e et formateur-trice

- Compétence F2 : Identifier des problématiques, relatives à la pratique des soins, propices à des projets de développement et de recherche et partager sa connaissance des résultats de recherche avec l'équipe.

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Elaborer une question et une problématique de recherche pertinente pour les soins infirmiers.
- Faire une recherche documentaire (articles scientifiques) en consultant les bases de données spécifiques à la discipline et en utilisant une méthodologie pertinente.

- Utiliser des fondements théoriques issus de la discipline infirmière et se positionner en tant que professionnel.
- Analyser des résultats de recherche et poser un regard critique sur un article scientifique.
- Proposer des pistes pour la pratique, voire des recommandations ou des guidelines, à partir de données scientifiques, en se basant sur les niveaux de preuve.
- Rédiger un texte de nature scientifique, structuré et cohérent.
- Présenter oralement son travail en mettant en évidence les éléments principaux et répondre, de manière complète et cohérente, aux questions des experts.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le travail de bachelor prendra une des formes décrites dans le document "Travail de bachelor – Cadre général de réalisation et d'évaluation" (version 2017-2018).

Le travail de bachelor est dirigé par un-e directeur-trice qui valide le projet de l'étudiant-e / du groupe.

Le suivi individuel et/ou collectif, est situé entre 15 et 20 heures, non comprises l'évaluation et la soutenance.

La participation au suivi collectif, sous forme de séminaires, peut être exigée par les sites.

Des cours et séminaires, liés au processus de recherche, peuvent être organisés par les sites.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'appréciation du travail de bachelor et de la soutenance se base sur l'atteinte des critères définis dans le document "Travail de bachelor – Cadre général de réalisation et d'évaluation" (version 2017-2018).

Le travail de bachelor et la soutenance sont évalués par un jury composé :

- du-de la directeur-trice du travail de bachelor ;
- d'un-e expert-e externe issu-e de la pratique professionnelle.

Le-La directeur-trice du travail de bachelor est répondant-e du choix de l'expert-e externe. Ce choix est communiqué à l'étudiant-e avant la soutenance.

Le temps imparti lors de la soutenance du travail de bachelor se décline comme suit :

- défense du travail de bachelor : 20 minutes ;
- questions du jury : 30-40 minutes ;
- délibération du jury et restitution du résultat : environ 30 minutes.

Lorsqu'un travail de bachelor est effectué par plusieurs étudiant-e-s, le temps de parole est adapté au nombre de personnes et équitablement partagé.

La soutenance peut être publique.

A l'issue de la démarche d'évaluation, chaque étudiant-e reçoit une note qui peut être différente dans un même groupe.

Après la soutenance, une copie du procès-verbal sera remise à chaque étudiant-e.

7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

Procédure de remédiation :

En cas d'insuffisance à l'un des deux critères de forme (écrite ou orale), un Fx est attribué et le travail est réécrit (insuffisance de la présentation écrite) ou une nouvelle soutenance est organisée (insuffisance de la présentation orale).

Procédures de répétition :

L'échec au travail de bachelor entraîne une prolongation de formation. Le site fixe la nouvelle date de remise du travail ainsi que celle de la soutenance.

La taxe semestrielle est due.

Le suivi se situe entre 5 et 10 heures au maximum.

L'étudiant-e peut, si il-elle le désire, garder ou modifier sa thématique de recherche.

L'étudiant-e peut garder ou demander à changer de directeur-trice de travail de bachelor et réciproquement.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

8. Remarques

Une **demande de prolongation d'études** peut être déposée par l'étudiant-e auprès du/de la responsable de module, au plus tard à l'échéance fixée par le site pour le dépôt du travail de bachelor. Le site fixe la nouvelle date de remise du travail ainsi que celle de la soutenance.

Aucun suivi supplémentaire ne sera accordé à l'étudiant-e.

La taxe semestrielle est due.

Addendum HESAV :

La **présentation publique** du travail de bachelor sous forme de présentation orale ou de présentation par affiche est une démarche obligatoire pour obtenir la validation du module Travail de Bachelor.

9. Bibliographie

Allin-Pfister, A.C. (2005). *Formation à la recherche : une approche globale*. Paris : Lamarre.

Croix-Rouge Suisse. (2003). Le transfert des résultats de recherche dans les pratiques professionnelles. *CRS, Journal dossier*, 3.

Favre, N., & Kramer, C. (2016). *La recherche documentaire au service des sciences infirmières: méthodes et ressources (2ème éd.)*. Rueil-Malmaison, France: Lamarre.

Fortin, M-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives (3ème éd.)*. Montréal, QC: Chenelière Education.

González, J. & Wagenaar, R. (2005). *Tuning Educational Structures in Europe II, Universities contribution to the Bologna process*. Deusto : University of Deusto/Groningen : University of Groningen.

Le Bouëdec, G. & Tomamichel, S. (2003). *Former à la recherche en éducation et formation : contributions didactiques et pédagogiques*. Paris : L'Harmattan.

Loiselle, C.G., Profetto-McGrath, J., Polit, D.F. & Beck, C.T. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. Montréal : ERPI.

Université de Laval. (2011). *Bureau de transfert et d'échange de connaissances – BTEC*. Retrieved from <http://www.btec.fsi.ulaval.ca>

University of Deusto & University of Groningen. (2014). *Tuning educational structures in Europe*. Retrieved from <http://www.unideusto.org/tuningeu>

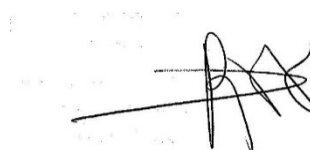
10. Enseignants

Bigoni Catherine, De Goumoëns Véronique, Gueniat Christophe, Helou Nancy, Mazreku Sadije, Schaub Corinne & Sobral Gina.

Nom du responsable de module : Christophe Gueniat

Descriptif validé le 13 juillet 2018

Descriptif validé par



Laurence ROBATTO

Coordinatrice romande filière soins infirmiers